



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2018

Délibération N°14 05 18	Acquisition de la parcelle n°1862 section F auprès de la commune de Carbonne
----------------------------	---

Etaient présents :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian), BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, CAZARRE Max, COT Jean, COSTES Alexandra, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOU Marc, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de M^{me} DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEBLANC Daniel, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MAURY Robert (remplaçant de M. DEVIC henri), MASSARUTTO Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BOUVIER Claude (pouvoir donné à DEJEAN Henri), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FAUSTINI Marie-Claire (pouvoir donné à SUZANNE Colette), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice),

Etaient Excusés : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRERE Gérard, CÉSAR Jean-Claude, DUPONT Michèle, ISRAEL Pierre, MICHEL Robert

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

OBJET : Acquisition de la parcelle n°1862 section F auprès de la commune de Carbonne

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires » il est nécessaire d'acquérir la parcelle située sur la commune de Carbonne section F n°1862, propriété de la commune. Cette parcelle est issue de la division de la parcelle F n°1854, conformément au plan de division de la zone de Naudon établi par le géomètre en 2012.

Monsieur le Président propose d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 1 386 m² au prix de 18,00 € HT le m², soit un total de 24 948,00 € HT.

Vu l'avis des domaines en date du 17 octobre 2017,

Considérant que cet avis des domaines porte sur l'ancien numéro de parcelle soit F 1854, la parcelle F 1862 étant issue du plan de division établi par le géomètre dans le cadre de l'aménagement de la Zone de Naudon,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition par la Communauté de Communes du Volvestre de la parcelle section F n°1862 d'une superficie de 1 386 m² auprès de la commune de Carbonne, pour un montant de 18,00 € HT le m² soit 24 948,00 € HT au total ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant

Entendu l'exposé du Président,

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du

